



CE1718-R5 PV

Initiales présidences  
Initiales direction

Laval, le 15 mars 2018

Aux membres du conseil d'établissement 2017-2018

Objet : Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval tenue le 14 mars 2018 à 18 h à la salle 102-7 de l'École Polymécanique de Laval.

**Sont présents les membres suivants :**

Monsieur François Beaudry, enseignant  
Monsieur Manuel Blass, enseignant  
Monsieur Claude Chicoine, Les bouteilles recyclées du Québec  
Monsieur Claude Lenghan, Plomberie Fury Inc.  
Monsieur Luc Martin, représentant du personnel de soutien  
Monsieur Bruno Perron, conseiller pédagogique  
Monsieur Pascal Séguin, enseignant  
Monsieur Michel Toutant, directeur de l'École Polymécanique de Laval  
Monsieur Michel Trudel, enseignant

**Sont absents les membres suivants :**

Monsieur Abdul Hamid Assali, élève  
Monsieur André Bergeron, CMMTQ  
Monsieur Yannick Caplette, enseignant  
Monsieur Apostolos Kirillidis, élève (fin de sa formation en février 2018 – PLOM 160)  
Monsieur Dominic Marcil, CCQ  
Monsieur Ulric Massé, enseignant



1. Accueil

M. Claude Lenghan ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

M. François Beaudry propose l'adoption de l'ordre du jour.

Varia ouvert.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 février 2018

Il est proposé par M. Manuel Blass que le procès-verbal de l'assemblée du 7 février 2018 soit adopté tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité

## 4. Consultation

CE1718-8 Projet de résolution

Critères de sélection du directeur du centre pour l'année 2018-2019

ATTENDU l'article 110.1, le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur les critères de sélection du directeur du centre ;

ATTENDU l'article 110.5, le directeur du centre est nommé par la commission scolaire selon les critères de sélection qu'elle établit après consultation du conseil d'établissement ;

ATTENDU la nature du travail. L'emploi de directrice ou de directeur de centre de formation professionnelle comporte la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources du centre en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur L'instruction publique et aux responsabilités définies par la commission.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins du centre et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des objectifs, des politiques et des règlements de la commission et du conseil d'établissement.
- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et applique les décisions de ce celui-ci.
- Favoriser la concertation entre les parents s'il y a lieu, le conseil d'établissement, la clientèle, le personnel de centre, les représentants du milieu socio-économique et les autres intervenants ainsi que leur participation à la vie du centre et à la réussite scolaire.
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire, voir à l'application de ceux-ci.
- Assurer la promotion des services de formation initiale et de formation sur mesure.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière pédagogique et éducative, les éléments suivants :

- Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des orientations et du plan d'action du centre.
- Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions, notamment quant aux projets particuliers de formation, aux modèles d'organisation scolaire, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, à l'application des critères d'admission et des règles de passage d'un module à l'autre.
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué aux matières de formation sur mesure, la mise en œuvre de programmes d'études selon les besoins de la clientèle.
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement ou d'application d'activités de formation autofinancées.

- Élaborer le plan de développement du centre, en assurer la réalisation, l'application et l'évaluation.
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue du centre.
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue du centre.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières, les éléments suivants :

- Participer au recrutement du personnel du centre.
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel du centre, en assurer la supervision et l'évaluation.
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- Faire part à la commission des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux du centre et voir au suivi des travaux.
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements et de différents biens et assurer la tenue de l'inventaire de ces derniers.
- Préparer, administrer le budget du centre et en assurer le suivi.
- Percevoir les frais de service facturés par le centre auprès des entreprises, des organisations et des ministères concernés.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière de technologies de la communication et de l'information, les éléments suivants :

- Établir, réaliser, évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment, en matière de services aux entreprises et de lien avec les organismes de développement de l'emploi ou l'employabilité, les éléments suivants :

- Négocier et mettre en œuvre des ententes de service ou des activités de formation avec des entreprises, organismes, ministères ou commissions scolaires.

ATTENDU que cet emploi comporte notamment en d'autres matières, les éléments suivants :

- Exercer toutes autres fonctions déterminées par la Loi.
- Exercer, à la demande de la commission, des fonctions autres que celles de directeur de centre de formation professionnelle.

Il est proposé par :  
Bruno Perron  
Conseiller pédagogique

## ET RÉSOLU

Que les critères de sélection du directeur du centre suivants soient proposés à la commission scolaire :

Le profil de direction souhaité par le Conseil d'établissement doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Une direction qui encadre après avoir fait preuve d'écoute;
- Une direction qui accepte de déléguer la coordination de certaines activités aux personnes aptes à les exercer;
- Une direction qui encourage et accepte les initiatives de son personnel;
- Une direction qui tend à partager une vision et des valeurs inhérentes à la culture du centre;
- Une direction respectueuse des individus.

## Techniques de gestion

- Le processus de consultation
- La prise de décision
- La gestion des conflits
- La supervision de l'enseignement
- L'évaluation du rendement

## Critères requis

- Avoir de l'expérience dans l'enseignement
- Avoir de solides compétences en pédagogie
- Connaître le système d'éducation et le secteur de la formation professionnelle
- Avoir une expérience pertinente en formation professionnelle
- Avoir des connaissances approfondies des partenaires de la construction

## Qualités

- Être capable d'écouter
- Être articulé(e) et capable de communiquer aisément
- Être équitable
- Avoir du leadership :
  - avoir de la vision
  - favoriser le travail d'équipe
  - fixer des objectifs
  - consulter
- Être capable de prendre des décisions
- Être capable de gérer des tâches diversifiées
- Être capable de gérer des conflits
- Être capable de résoudre des problèmes variés
- Être porté(e) à l'action
- Être organisé(e)
- Être innovateur (trice)
- Être dynamique
- Avoir une bonne capacité d'adaptation

Approuvé à l'unanimité



## 5. Information et échange

- Olympiades 2 au 5 mai 2018

M. Bruno Perron informe les membres du conseil d'établissement que les olympiades provinciales de la formation professionnelle se tiendront du 2 au 5 mai prochain à Montréal. Le centre sera représenté par un élève en Réfrigération et un autre en Plomberie et Chauffage.

- Compétition de hockey le 7 et 8 avril 2018

M. Michel Toutant informe les membres du conseil d'établissement qu'il y aura un tournoi de hockey qui se tiendra les 7 et 8 avril prochain en Beauce et que notre équipe d'élèves y participera. M. Luc Martin demande s'il serait possible d'avoir un peu plus d'affichage pour les matchs de hockey.

- Salon de l'emploi 14 février 2018

M. Michel Toutant fait un compte-rendu aux membres du conseil d'établissement sur le salon de l'emploi qui s'est tenu au centre le 14 février dernier. L'événement fût un succès et nous avons eu plusieurs bons commentaires, tant de la part des employeurs que des élèves.

- AEP

M. Michel Toutant informe les membres du conseil d'établissement que le centre est en attente d'une possibilité de deux autres cohortes d'ici la fin de l'année scolaire. Le groupe HYSA 176 a débuté en janvier dernier et est toujours actif. M. Toutant attend des nouvelles pour la suite des événements.

## 6. Dépôt de document

- Tableaux des groupes du centre – Année scolaire 2018-2019

M. Michel Toutant dépose la synthèse des groupes prévus pour l'année scolaire 2018-2019 et explique rapidement le document. Il a d'ailleurs été remis aux membres du conseil de participation enseignante lors de leur dernière rencontre.

- Suivi du budget 2017-2018

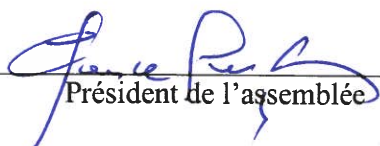
M. Michel Toutant donne un compte-rendu sur le budget de l'année scolaire 2017-2018 jusqu'à maintenant. Il donne les explications et répond aux questions des membres.

## 7. Varia

- M. Michel Trudel mentionne que, lors de ses visites de stage, les employeurs lui auraient dit que l'école était difficile à trouver, l'endroit étant mal indiqué.

## 8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, par M. Michel Trudel, de lever la séance. La séance s'est levée à 18 h 53.




---

Président de l'assemblée




---

Michel Toutant, directeur